

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 13  
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 28 juin 2024  
Convocation affichée le : 28 juin 2024  
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

**Absents excusés :**

**Absent :** Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/37	Révision du contrat location de la salle polyvalente en 2025
-------------------------	--

Vu la délibération 2024/36 du 4 juillet 2024, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut revoir le contrat de location de la salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2025, suite à la nouvelle organisation pour la remise des clés et l'état des lieux du vendredi après-midi et lundi matin.

Après s'être fait présenter la modification des conditions particulières

➤ **CONDITIONS PARTICULIÈRES :**

- **OBJET DE LA MANIFESTATION ORGANISÉE :** Le Preneur sollicite l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente en vue d'organiser une réception privée pour :

Et s'engage à s'en tenir à cet usage exclusif, qui constitue un élément substantiel sur lequel sur lequel M. Le Maire de SAINT-THUAL a fondé son accord (cf. article 2 du Règlement Intérieur annexé)

- **HORAIRES :**

Le Preneur prendra les locaux le .....à ...h...

Le Preneur rendra les locaux le Dimanche, en fin de journée, en mettant les clés dans la boîte aux lettres de la Mairie. L'état des lieux retour sera fait par l'employé communal, le lundi matin. En cas de non-conformité de nettoyage ou autres dégâts, des photos seront prises et transmises au dossier.

En cas d'absence de l'employé communal, l'état des lieux retour sera fait par un représentant de la municipalité.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à faire modifier les conditions particulières du contrat de location de la salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

*Mme Brandilly*

Marie-Hélène BRANDILLY